CONFÉDÉRATION QUÉBÉCOISE
DES COOPÉRATIVES D'HABITATION

Marche à suivre pour élaborer une politique

1. Discussion informelle des membres du comité avec le conseil d'administration

- Pourquoi la coopérative a-t-elle besoin de cette politique?
- Quels problèmes veut-on éviter?
- Recherche-t-on l'intérêt général de la coopérative?
- Avons-nous des besoins particuliers à satisfaire?
- La politique serait-elle discriminatoire?
- Comment l'applique-t-on?
- Quel comité va le gérer?

2. Consultation des dossiers de la coopérative

- Quelles décisions ont déjà été prises dans le même domaine?
- Est-ce que les décisions prises par le passé ont réglé les problèmes?

3. Cueillette d'information ou consultation

- Comment les autres coopératives gèrent-elles ce genre de problèmes ou de situations?
- La fédération a-t-elle des suggestions à nous faire?

Différents modèles de ont été produits par la CQCH et par votre fédération. Ces outils pourraient vous être utiles si vous aviez à modifier une ou plusieurs politiques.

4. Rédaction d'une version préliminaire de la politique

- Les objectifs (le pourquoi)
- Les sujets qu'elle va couvrir (le quoi)
- La procédure d'application (le comment)
- Le comité responsable de son application (le qui)

5. **Consultation auprès du conseil et cueillette des commentaires des administrateurs**

6. **Rédaction du document et transmission au conseil d'administration**

7. **Adoption de la politique en conseil d'administration**

    - Présentation de la politique en assemblée générale pour la faire connaître aux membres

8. **Signature de la nouvelle politique et inscription de la date de son adoption, distribution à chaque membre d'une copie de la nouvelle politique et classement de la copie originale dans le registre de la coopérative**